

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

AVIS PUBLIC POUR L'APPEL DE COMMENTAIRES ÉCRITS

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de construction.

Que lors de la séance tenue le 1^{er} juin 2020, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le projet de « **règlement numéro 2020-273-03 visant à modifier le règlement de construction numéro 2008-273 de la municipalité dans le but de permettre l'utilisation de pieux vissés comme fondation permanente d'une partie d'une résidence habitable à l'année sous certaines conditions.**

Qu'exceptionnellement, en raison des contraintes exigées par la santé publique en lien avec la pandémie du COVID-19, l'assemblée publique de consultation exigée par la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sera remplacée par une consultation écrite.

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.municipalite.st-claude.ca/>

Que toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, et ce, jusqu'au 18 juin 2020

Que les commentaires écrits peuvent être envoyés à l'adresse suivante : 295, route de l'Église, Saint-Claude, J0B 2N0.

Que les commentaires électroniques peuvent être envoyés à l'adresse suivante : directrice@st-claude.ca

Que le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise à permettre l'utilisation de pieux vissés comme fondation permanente d'une partie d'une résidence habitable à l'année si:

- les normes de Code national du bâtiment du Canada en vigueur lors de la demande sont respectées;
- la demande est appuyée par un rapport d'une personne membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec attestant la capacité de support de ces dits pieux pour les parties habitables à l'année d'un bâtiment.

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 2^{IÈME} JOUR DU MOIS DE JUIN 2020

France Lavertu
Directrice générale, secrétaire-trésorière

.....
.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je soussigné, France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Claude, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le **REGLEMENT no 2020-273-03 visant à modifier le règlement de construction numéro 2008-273 de la municipalité** à chacun des endroits suivants : Bureau, caisse des Sources Saint-Claude, bureau de poste.

Cet avis a fait l'objet d'une parution dans le journal Info municipal de mars en date du 3 juin 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 juin 2020.

.....
Directrice générale et secrétaire-trésorière